



Compte-rendu de réunion

Le quatorze mai deux mille treize, à vingt heures, le Conseil municipal de ST NIZIER SOUS CHARLIEU, dûment convoqué par courrier du 2 mai 2013, s'est réuni, à la mairie - 91, rue de la Mairie - en séance publique, sous la présidence de Jean-Victor THEVENET, Maire.

Présents : Jean-Victor THEVENET, Maire ; Christian RAVENEAU, Alain GARDET, Daniel DURAND, Daniel BOUILLON et Christiane LOMBARD, Adjointes ; Anne-Marie PLASSE, Alexandra DUMONT, Marie-Christine CALLEN, Laurent PEGON, Olivier LACHIZE, Pierre CHABARD, Sandrine GALICHON, Bruno GALICHON et Christine GIL, conseillers municipaux.

Membres :
 - en exercice : 17
 - présents : 15
 - votants : 15
 Quorum : 9

Absents et excusés : Fabrice CHENAUD et Lionel MAYNAND.

Secrétaire : Daniel DURAND - Secrétaire auxiliaire : Martine BOUILLOT, secrétaire de mairie.

Comptes rendus des réunions municipales et intercommunales

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des votants le procès-verbal de la réunion du 19 mars. Il n'émet pas d'observations sur les comptes rendus des réunions du bureau municipal du lundi 18 mars, de la commission Assainissement / urbanisme du vendredi 22 mars, du comité Communication / Journal municipal du lundi 25 mars pour la rénovation du site internet et du mercredi 27 mars pour Le Carillonneur de janvier-avril, de la commission Voirie du jeudi 4 avril, du Syndicat intercommunal de gestion du gymnase de la Bouverie du jeudi 4 avril, du bureau municipal du lundi 8 avril, du conseil communautaire du jeudi 11 avril, des agents de la garderie et du restaurant scolaire et d'élus du mardi 16 avril, du comité Communication / journal municipal du mercredi 24 avril pour la rénovation du site internet, de la commission Voirie – chemins – cimetière du jeudi 25 avril et du bureau municipal du lundi 29 avril.

Rendu compte des décisions du maire prises par délégation du conseil municipal

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal prend acte de ce compte-rendu concernant la décision de non préemption d'une propriété non bâtie, chemin des Essets, la conclusion d'un contrat de prêt avec la Caisse d'épargne Loire Drôme Ardèche suite au vote du budget primitif 2013, la régularisation du contrat d'assurance flotte de véhicules auprès de GROUPAMA suite au remplacement de la tondeuse auto-portée et l'attribution du programme de travaux de voirie 2013 à l'entreprise THIVENT de LA CHAPELLE SOUS DUN.

Approbation de la composition du conseil communautaire de la communauté de communes du pays de Charlieu Belmont à compter de 2014

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la fixation du nombre de délégués communautaires à 37 à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2014 et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire. Il précise que les communes n'ayant qu'un délégué titulaire auront droit à un délégué suppléant. Il autorise le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Jury d'assises : établissement de la liste préparatoire de la liste annuelle départementale pour l'année 2014

Le conseil municipal procède par tirage au sort à partir de la liste électorale. Il désigne ainsi les électeurs n° 692, Nathalie LEMAIRE, n° 542, Jean-Luc GIRAUD et n° 1103, Yannick URBANI. Ces trois personnes seront averties par courrier.

Révision du plan local d'urbanisme - point sur l'avancement de l'étude

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire ;

Le conseil municipal prend connaissance de l'avancement de l'étude conduite par David BORGABELLO, architecte urbanisme et paysage, avec la commission ad hoc. La réunion d'information publique, envisagée en juin, sera probablement reportée.

Révision du plan local d'urbanisme - Débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire ;

Chaque conseiller municipal a reçu le projet pour l'étudier et émettre ses observations. Il en débat ce soir.

Budget principal : décision modificative n° 1 au budget primitif 2013

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des votants la première décision modificative au budget primitif 2013 telle que Martine BOUILLOT, secrétaire de mairie, vient de la présenter. Elle concerne des ajustements de crédits à partir des informations communiquées, entre autres, par les services de l'Etat. Elle s'équilibre en recettes et en dépenses sans affecter le montant total du BP voté le 19 mars.

Remise gracieuse de frais sur taxes d'urbanisme demandée par M. et Mme Patrick BOTTON

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal accorde, à l'unanimité des votants, la remise gracieuse des pénalités liquidées sur les taxes d'urbanisme non payées dans les délais à M. et Mme Patrick BOTTON. Il a suivi l'avis favorable de la direction des finances publiques.

Prise en charge des frais de déplacement des agents inscrits à des préparations aux concours et examens professionnels

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal accepte de participer à ces frais qui ne sont pas remboursés par le Centre national de la fonction publique territoriale. Il décide de verser aux agents concernés le prix d'un aller retour en train par jour de formation.

Création d'un espace commercial au bourg pour y installer la boulangerie - demande de subvention de l'Etat sur le fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal prend connaissance de l'aide qui peut être apportée à la commune pour cette opération. Il accepte, à l'unanimité des votants, de monter le dossier de demande de subvention sur le FISAC. Il sait que l'instruction du dossier demandera du temps.

Approbation de la convention Chantier international de jeunes volontaires à passer avec l'association Le Créneau

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des votants, le maire à signer la convention Chantier international de jeunes volontaires établie le 3 avril 2013 par le président de l'association Le Créneau. Il approuve le montant de son adhésion à l'association de 50 € et le versement d'une participation financière

de 2 000 € au prorata du temps passé par les jeunes, dépenses prévues au budget primitif 2013 de la commune.

Les jeunes arriveront le lundi 1^{er} août au soir et repartiront le jeudi 22 août au matin. Ils interviendront à POUILLY SOUS CHARLIEU du jeudi 1^{er} au jeudi 15 août puis à ST NIZIER SOUS CHARLIEU du vendredi 16 au jeudi 22 août. Là, ils seront chargés de remplacer une clôture de fils de fer barbelés par une barrière en bois sur le site de la madone et de la table d'orientation installée l'année dernière, chemin des Mignonettes.

Mise à disposition d'une salle pour des cours de zumba et prix de location

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal prend connaissance de deux demandes de mise à disposition de la salle des fêtes pour l'organisation de cours de zumba. Il accorde la priorité à l'organisme de gestion de l'école Notre-Dame des Vignes qui prévoit d'organiser des séances de 2 heures (danse puis gymnastique) le jeudi de 19 h 30 à 21 h 30. Il propose de lui prêter gratuitement la salle de concert. Il devra, en revanche, assurer le nettoyage.

Refus de vente d'un chemin rural à un particulier

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal suit, à l'unanimité des votants, l'avis du bureau municipal. Il n'est pas d'accord pour vendre le chemin rural desservant la propriété de M. Robert MICHEL, à partir du chemin des Gatilles, à un particulier qui envisage de construire à proximité. Cette aliénation enclaverait ladite propriété privée.

Avis favorable à la demande d'exploiter une unité de fabrication de grues sur le territoire de la commune présentée par le directeur du site de la SAS MANITOWOC CRANE GROUP France

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal émet, à l'unanimité des votants, un avis favorable à cette demande présentée par le directeur du site de la SAS MANITOWOC CRANE GROUP FRANCE. L'enquête s'est déroulée en mairie du 2 avril au 3 mai.

Construction d'un mur de soutènement de la route du Mont avec modification du branchement au réseau d'électricité de la maison d'un riverain - participation au financement des travaux

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des votants de traiter une affaire non inscrite à l'ordre du jour mais évoquée en début de réunion dans le compte-rendu de la réunion de la commission Voirie Chemins Cimetière du jeudi 25 avril.

Il confirme sa décision de construire un mur de soutènement de la route du Mont, dépense inscrite au budget primitif 2013. Il accepte que M. et Mme Bernard BALANDRAS - domiciliés 31, route du Mont - participent aux frais de modification de leur branchement au réseau d'électricité à hauteur de 1 000 € TTC et charge le maire d'établir le titre de recette correspondant dès la réalisation des travaux.

Questions diverses

• Organisation d'un séminaire sur l'intercommunalité à destination des élus

Chaque conseiller municipal reçoit une lettre d'invitation sur support papier. Elle confirme l'envoi fait par mail le 29 avril.

• Naissance

Le conseil municipal prend connaissance de la naissance de Coline, fille d'Ingrid ACCARDO, qui a effectué un stage au secrétariat de mairie en fin d'année 2012 en vue d'intégrer le service de remplace-

ment du centre départemental de gestion de la Loire.

• **Contrat communal simplifié (COCS)**

Le conseil municipal est d'accord pour inscrire la réfection du clocher et de la façade de l'église au budget primitif 2014. Il ne souhaite pas réaliser cette opération en 2013 bien que le Conseil général dispose des fonds nécessaires à son financement.

• **Fonctionnement de l'association locale Football Club**

Le conseil municipal prend acte des informations d'Alain GARDET. Cette association risque de ne plus fonctionner, faute d'effectif.

• **Réception municipale à l'occasion de la fête des mères**

Plusieurs conseillers municipaux répondent à la demande d'aide d'Alexandra DUMONT, membre de la commission organisatrice de la réception. Seuls Daniel BOUILLON et elle sont disponibles et ils ne pourront pas assurer le service dans de bonnes conditions.

Daniel BOUILLON signale que la même fin de semaine, la salle des fêtes est louée pour un baptême. Il craint qu'il y ait des soucis pour le stationnement des véhicules.

• **Proposition de location des locaux du restaurant scolaire à des particuliers**

Le conseil municipal est d'accord pour louer ces locaux à des familles habitant la commune. Il confie la gestion au comité consultatif Garderie et restaurant scolaires. Il demandera à Patricia DARGAUD, agent communal, si elle veut se charger des états des lieux et remises des clés. La commission Carillon – salle des fêtes et le comité se réuniront pour élaborer un projet de règlement intérieur avec modalités de mise à disposition et tarif. Le conseil municipal statuera lors de sa réunion de juillet.

• **Renouvellement du conseil municipal en mars 2014**

Le conseil municipal abordera cette question lors de sa réunion de juillet. Il prend connaissance de quelques informations réglementaires communiquées par Jean-Victor THEVENET, Maire.

Jean-Victor THEVENET, Maire, lève la séance à 23 heures.

A ST NIZIER SOUS CHARLIEU, le 15 mai 2013.

Le secrétaire de séance,
Daniel DURAND



Le Maire,
Jean-Victor THEVENET

